

Conditions Générales de Vente

Désignation

Michel Condomitti SAS est un organisme de Conseil et de Formation professionnelle spécialisé dans le Management stratégique et opérationnel d'entreprise. Son siège social est localisé au 30 rue Pierre d'Aragon, 31200 Toulouse.

Michel Condomitti SAS conçoit, élabore et dispense des formations dans la région Occitanie et sur l'ensemble du territoire national et à l'international. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Michel Condomitti SAS.
- **Apprenant** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de Michel Condomitti SAS et qui regroupent des apprenants issus de différentes structures.
 - **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par Michel Condomitti SAS pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences (pour plus d'informations : <https://travailemploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>)

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Michel Condomitti SAS pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. Michel Condomitti SAS n'est pas assujéti à la TVA en ce qui concerne la formation professionnelle continue, selon l'article 261-4-4° du CGI et est soumis à la TVA pour toutes les autres prestations. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte, à l'ordre de Michel Condomitti SAS. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal (<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F783>). Michel Condomitti SAS aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Michel Condomitti SAS.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation avec l'aide des équipes de Michel Condomitti SAS si besoin. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention de formation que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Michel Condomitti SAS. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Michel Condomitti SAS au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Michel Condomitti SAS au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Michel Condomitti SAS se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation de l'apprenant ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à Michel Condomitti SAS au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Michel Condomitti SAS offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription de l'apprenant à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de Michel Condomitti SAS, et après accord éventuel de l'OPCO,
- De remplacer l'apprenant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Michel Condomitti SAS. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Michel Condomitti SAS distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par l'apprenant et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Michel Condomitti SAS.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Michel Condomitti SAS se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- Si l'annulation intervient entre 30 jours et 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Michel Condomitti SAS peut donner au client le choix des horaires qui lui conviennent ou en imposer selon le type de formation.

Michel Condomitti SAS exécute les formations dans les locaux du Client, dans ses propres locaux, ou dans des locaux adaptés, loués spécialement pour la formation à ses frais. Ces informations seront indiquées sur la convocation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Michel Condomitti SAS ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Michel Condomitti SAS peut alors proposer à l'apprenant de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant (6 participants pour les formations interentreprises) pour assurer le bon déroulement d'une formation, Michel Condomitti SAS se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue, et ce, sans indemnités.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, une convention de formation est adressée en trois exemplaires par Michel Condomitti SAS au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à Michel Condomitti SAS par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Michel Condomitti SAS, l'OPCO ou le Client.

A l'issue de la formation, Michel Condomitti SAS remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Michel Condomitti SAS lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Michel Condomitti SAS est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses apprenants.

Michel Condomitti SAS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses apprenants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Michel Condomitti SAS, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Michel Condomitti SAS.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Michel Condomitti SAS pour assurer les formations ou remis aux apprenants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et l'apprenant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord écrit de Michel Condomitti SAS. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et l'apprenant en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

Michel Condomitti SAS, le Client et l'apprenant s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Michel Condomitti SAS au Client. Michel Condomitti SAS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les apprenants. Cependant, le Client accepte d'être cité par Michel Condomitti SAS comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Michel Condomitti SAS à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque apprenant que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Michel Condomitti SAS.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'apprenant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.
- En particulier, Michel Condomitti SAS conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.
- Enfin, Michel Condomitti SAS s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations sans l'accord de l'apprenant.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Michel Condomitti SAS à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Commerce de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.